



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 29 septembre 2008

CDL-JU-PV(2008)001 *
Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**7^e REUNION DU CONSEIL MIXTE
SUR LA JUSTICE CONSTITUTIONNELLE**

Tirana, 26 – 27 juin 2008

R A P P O R T

**This document has been classified restricted at the date of issue. Unless the Venice Commission decides otherwise, it will be declassified a year after its issue according to the rules set up in Resolution CM/Res(2001)6 on access to Council of Europe documents.*

Note : A la suite des discussions qui ont porté, lors de la 6^e réunion, sur les modalités de réorganisation des réunions du Conseil mixte et pour éviter au Secrétariat de présenter de très nombreuses informations, le projet d'ordre du jour annoté de la réunion (CDL-JU-OJ(2008)001) est plus détaillé et contient la plupart des informations présentées oralement dans le passé. Pendant la réunion, le Secrétariat a simplement fait référence à ces informations sans les répéter. Elles sont néanmoins reproduites dans le présent rapport afin d'avoir une image complète des données communiquées aux participants.

Une séance de formation a été organisée avant la réunion ; le Secrétariat a présenté le site web restreint de la commission destiné aux agents de liaison (www.venice.coe.int/JU) et la base de données CODICES.

La réunion a été ouverte par M. V. Kristo, président de la Cour constitutionnelle d'Albanie, qui a aimablement accueilli la réunion du Conseil mixte. Il a souligné l'excellente coopération entre sa Cour et la Commission de Venise ainsi que l'importance des travaux du Conseil mixte et des agents de liaison.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Election d'un agent de liaison coprésident du Conseil mixte de justice constitutionnelle

Les agents de liaison élisent M. Jentgen, vice-président de la Cour constitutionnelle du Luxembourg, co-président pour les agents de liaison.

3. Communication du Secrétariat

M. Dürr informe les participants que le co-président pour la Commission de Venise, M. van Dijk, n'était pas en mesure de participer à la réunion en raison de mauvaises conditions météorologiques qui ont empêché son avion de décoller pour Tirana.

Les participants sont informés de la nomination de nouveaux agents de liaison (voir ci-dessous) :

SERBIE	M ^{me} PLAVSIC	Cour constitutionnelle	18/05/2008
GEORGIE	M. Kartlos Kipiani ¹	Cour constitutionnelle	26/07/2007
JAPON	M. Akira TAKANO ²	Cour suprême	2/09/2007
ROYAUME-UNI	Sir Anthony CLARKE ³ M. John SORABJI	Cour royale de justice	01/10/2007
AFRIQUE DU SUD	M ^{me} Willene Janse van RENSBURG ⁴	Cour constitutionnelle	01/10/2007
POLOGNE	M. Jakub KRÓLIKOWSKI ⁵	Tribunal constitutionnel	25/10/2007
ESTONIE	M ^{me} Kristi AULE + Ms Gea SUUMANN ⁶	Cour suprême	06/12/2008
PAYS-BAS	M ^{me} Mariam CHEBTI ⁷	Cour de cassation	11/01/2008

¹ Remplace M. M. Chikobava

² Remplace M. Y. Fuke

³ Remplace M. M. Kay

⁴ Remplace M. Michael Bishop

⁵ Remplace M. Marcin Wiacek

⁶ Remplace M^{me} Katrin Saaremaël

⁷ Remplace M. Jan Spaans

AUTRICHE	M ^{me} Britta WAGNER ⁸	Cour constitutionnelle	21/01/2008
MAROC	M ^{me} Amina HASSOUNI	Conseil constitutionnel	Janvier 2008
PORTUGAL	M ^{me} Manuela BAPTISTA LOPES ⁹	Tribunal constitutionnel	Janvier 2008
FINLANDE	M ^{me} Päivi PIETARINEN ¹⁰	Cour administrative suprême	06/2/2008
BELARUS	M. Sergey P. CHIGRINOV ¹¹	Cour constitutionnelle	05/03/2008
IRLANDE	M ^{me} Sophia PURCELL ¹²	Cour suprême	12/03/2008
REPUBLIQUE TCHEQUE	M. Tomas LANGASEK ¹³	Cour constitutionnelle	17/03/2008
FINLANDE	M ^{me} Satu-Maarit TARKKANEN ¹⁴	Cour administrative suprême	27/03/2008
DANEMARK	M ^{me} Stine Tolstrup CHRISTENSEN ¹⁵	Cour suprême	10/04/2008
BOSNIE-HERZE GOVINE	M. Zdravko DJURICIC ¹⁶	Cour constitutionnelle	11/04/2008
MONTENEGRO	M ^{me} Jadranka NOVAKOVIC ¹⁷	Cour constitutionnelle	18/04/2008
ALBANIE	M. Denar BIBA	Cour constitutionnelle	26/05/2008

Le juge Peter Paczolay, agent de liaison pour la Cour constitutionnelle de Hongrie, a récemment été élu président de la Cour.

Le Secrétariat informe les participants des activités actuelle de la Commission de Venise. Depuis la dernière réunion du Conseil mixte, la Commission a adopté un certain nombre de rapports, notamment sur la vidéosurveillance dans les sphères privées ([http://www.venice.coe.int/docs/2007/CDL-AD\(2007\)027-e.asp](http://www.venice.coe.int/docs/2007/CDL-AD(2007)027-e.asp)) et le contrôle démocratique des forces armées ([http://www.venice.coe.int/docs/2008/CDL-AD\(2008\)004-e.asp](http://www.venice.coe.int/docs/2008/CDL-AD(2008)004-e.asp)). Elle travaille sur un code de bonnes pratiques sur les partis politiques et a adopté des avis sur les réformes constitutionnelles au Monténégro ([http://www.venice.coe.int/docs/2007/CDL-AD\(2007\)047-e.asp](http://www.venice.coe.int/docs/2007/CDL-AD(2007)047-e.asp)) et en Ukraine ([http://www.venice.coe.int/docs/2008/CDL-AD\(2008\)015-e.asp](http://www.venice.coe.int/docs/2008/CDL-AD(2008)015-e.asp)). Elle a aussi évalué les constitutions en vigueur en Bulgarie ([http://www.venice.coe.int/docs/2008/CDL-AD\(2008\)009-e.asp](http://www.venice.coe.int/docs/2008/CDL-AD(2008)009-e.asp)) et en Finlande ([http://www.venice.coe.int/docs/2008/CDL-AD\(2008\)010-e.asp](http://www.venice.coe.int/docs/2008/CDL-AD(2008)010-e.asp)). Récemment la Cour constitutionnelle du Kirghizstan a demandé des avis sur la législation concernant la Cour proprement dite et les juridictions ordinaires.

M. Dürr insiste sur le fait que la Commission de Venise est au service de tous ses Etats membres et pas seulement de ceux d'Europe centrale et orientale. Il y a quelque temps, quand le Gouvernement luxembourgeois avait demandé des avis, il a insisté sur ce point avec les autres gouvernements européens et ce n'est que récemment que la Finlande a demandé à la Commission de procéder à une évaluation de sa Constitution.

⁸ Remplace M^{me} R. Huppmann

⁹ 2^e agent pour le Portugal

¹⁰ Remplace M^{me} Anne Niemi

¹¹ Remplace M^{me} Rimma Filipchik

¹² Remplace M^{me} Elisha D'Arcy

¹³ Remplace M. Vlastimil Göttinger

¹⁴ Remplace M^{me} Päivi Pietarinen

¹⁵ Remplace M^{me} Ane Maria Roddik Christensen

¹⁶ Remplace M. Zvonko Mijan

¹⁷ Remplace M^{me} Svetlana Budisavljevic

4. Mise à jour des données concernant les juridictions participantes

M. Dürr invite les agents de liaison à informer le Secrétariat de toute modification des données figurant dans la liste des Cours constitutionnelles (suivre le lien <http://www.venice.coe.int/JU>), la liste des agents de liaison (suivre le lien <http://www.venice.coe.int/JU>) et la liste des sites web des Cours constitutionnelles et des juridictions aux compétences équivalentes (http://www.venice.coe.int/site/dynamics/N_Court_Links_ef.asp?L=E). Les agents de liaison devraient rendre compte de tous les changements au fur et à mesure qu'ils se produisent, et au plus tard lorsqu'ils contribuent au Bulletin. En conséquence, ils devraient aussi renvoyer leur formulaire de réponse pour leur contribution au Bulletin même s'ils n'ont rien à signaler, car les réponses négatives sont aussi importantes.

5. Forum de Venise – « Classique » (par messagerie électronique) et groupe de discussion (Newsgroup)

Le Secrétariat précise que de nombreuses demandes ont transité par le Forum de Venise classique (accessible par le site web restreint pour les réponses au Forum de Venise par messagerie électronique (www.venice.coe.int/ju/VeniceForum – Guide de l'utilisateur [CDL-JU\(2008\)001](http://www.venice.coe.int/ju/VeniceForum)) comme indiqué ci-dessous).

Demande(s) de l'Albanie

Demande - [2007_10_04_ALB_responsabilité_pénale_du_juge_Criminal_liability_of_a_judge](#)

Demande -

[2008_03_06_ALB_Organisation_and_functioning_of_the_CC_L'organisation_et_le_fonctionnement_de_la_CC](#)

Demande - [2008_04_03_ALB_Expiry_of_term_of_office_and_open_cases](#) – Expiration du mandat et requêtes ouvertes

Demande(s) de l'Azerbaïdjan

Demande - [2007_09_13_AZE_Do_judges_have_to_wear_uniforms_in_your_country?](#) – Les juges portent-ils d'autres uniformes que des robes dans votre pays ?

Demande - [2007_09_26_AZE_Legal_assistance_and_representation_of_parties](#)

Demande(s) de la Bosnie-Herzégovine

Demande - [2007_09_21_BIH_Immunity_of_CC_judges](#)

Demande(s) du Bélarus

Demande - [2008_03_04_BLR_Audiovideo_recording_of_meetings_with_officials](#) - Enregistrements audiovidéo de réunions

Demande(s) de la République tchèque

Demande - [2007_11_13_CZE_Constitutional_complaints_against_detention](#) - Recours constitutionnels contre la détention

Demande - [2007_11_16_CZE_Locus_standi](#)

Demande - [2008_01_14_CZE_European_Arrest_Warrant_Mandat_d'arrêt_européen](#)

Demande - [2008_02_21_CZE_Passport_confiscation](#)

Demande - [2008_02_25_CZE_Personal_Status](#)

Demande - [2008_03_13_CZE_Article_234_EC_Treaty](#)

Demande(s) de l'Allemagne

Demande - [2008_01_10_GER_Ne_bis_in_idem_Non_bis_in_idem](#)

Demandes de l'Irlande

Demande - [2007_10_25_IRL_Research_facilities_Installations_de_recherche](#)

Demande - [2007_10_25_IRL_Sanctions_against_judges_for_misconduct](#)

Demande(s) d'Israël

Demande - [2007_09_30_ISR_Representation_before_the_court](#)

Demande(s) de la République de Corée

Demande - [2007_10_25_KOR_Punishment_of_adultery_Punition_de_l'adultère](#)

Demande - [2008_02_09_KOR_Foetal_sex_screening_Echographie_et_sexe_de_l'enfant](#)

Demande(s) de la Lettonie

Demande - [2007_07_02_LAT_Appointment_of_judges_and_social_guarantees](#) – Nomination des juges et garanties sociales

Demande - [2008_03_13_LAT_Foreign_languages](#)

Demande(s) de la Lituanie

Demande - [2008_04_14_LTU_Pension_for_disabled_persons](#) – Pensions pour les personnes handicapées

Demande(s) de la Moldova

Demande - [2007_09_10_MDA_Conformity_of_Constitution_with_Statute_of_Rome_ICC](#) – Conformité de la Constitution avec le Statut de Rome de la CPI

Demande(s) de « l'ex-République yougoslave de Macédoine »

Demande - [2007_10_25_MKD_Religious_education_in_public_primary_schools](#)

Demande(s) des Pays-Bas

Demande - [2008_03_03_NED_Decisions_reasoning_Décisions_motivation](#)

Demande - [2008_03_25_NED_Billon_Facial_covering](#) – Projet de loi sur le voile – masque facial

Demande(s) de la Pologne

Demande - [2007_10_09_POL_Immunity_of_judges_of_ordinary_courts](#) – Immunité des juges de tribunaux ordinaires

Demande - [2007_11_09_POL_Offence_of_unfair_imputation_or_insult_of_Nation_or_State](#) – L'imputation injuste, la calomnie ou la profanation de la nation ou de l'Etat

Demande - [2008_01_04_POL_Social_insurance_sécurité_sociale](#)

Demande - [2008_01_23_POL_Interference_with_vested_rights](#) - Protection des droits acquis

Demande - [2008_01_24_POL_Old_age_pensions](#)

Demande - [2008_02_21_POL_National_Council_of_the_Judiciary_or_equivalent_body](#)

Demande - [2008_04_24_POL_liberal_independent_profession_Profession_libérale](#)

Demande(s) de la Slovénie

Demande - [2007_09_05_SLO_Council_Regulation_\(EC\)_No._13482000](#)

Demande - [2007_10_09_SLO_Appointment_of_professors](#)

Demande - [2008_01_11_SLO_Constitutional_judge_oath](#)

Demande - [2008_01_28_SLO_Sanctions_for_vexatious_action](#)

Demande - [2008_03_20_SLO_Restitutio_in_integrum](#)

Demande - [2008_04_22_SLO_Security_service_at_the_Constitutional_Court](#) – Système de sécurité de la Cour constitutionnelle

Plusieurs agents de liaison se sont plaints de ce que certaines des demandes n'avaient pas trait à la jurisprudence des cours mais concernaient uniquement la législation ordinaire. Ils ont aussi insisté sur le fait que le Secrétariat doit veiller à ce que la traduction française des demandes soit plus claire, même si certains originaux anglais ne le sont pas.

Les participants décident que les demandes faites par l'intermédiaire du Forum de Venise classique devraient porter sur la jurisprudence ou l'activité (par exemple la procédure devant la Cour, le budget de la Cour, les relations avec les médias) des juridictions participantes uniquement. Le Secrétariat ne devrait diffuser que les questions qui sont suffisamment claires.

Le Secrétariat est chargé d'apporter les modifications nécessaires aux lignes directrices sur le Forum classique (CDL-JU(2008)001rev).

En ce qui concerne le groupe de discussion du forum (<http://www.extraweb.coe.int/team10/veniceforum/Lists/NewsGroup/AllItems.aspx>), le Secrétariat précise que contrairement au forum classique, il est aussi ouvert aux cours qui ont coopéré avec la Commission de Venise sur une base régionale (ACCPUF, cours arabes, etc.). Plusieurs de ces cours, mais également des cours d'Etats membres de la Commission de Venise (Allemagne, Roumanie), ont déjà affiché des messages sur le Forum de discussion.

Le Secrétariat précise que les agents de liaison devraient mettre en place des alertes sur le Forum de discussion pour être informés des nouveaux messages affichés (voir le guide de l'utilisateur [CDL-JU \(2006\)010](#)).

6. Avis de la Commission de Venise

Le Secrétariat informe les participants des avis de la Commission de Venise sur les lois relatives aux Cours constitutionnelles et des avis *amicus curiae* donnés depuis la dernière réunion du Conseil mixte (voir ci-dessous).

Sur l'ensemble des constitutions, y compris la Cour constitutionnelle :

CDL-AD(2007)047 [Avis sur la Constitution du Monténégro adopté par la Commission de Venise lors de sa 73^e session plénière \(Venise, 14-15 décembre 2007\)](#)

Sur la législation relative aux cours constitutionnelles :

CDL-AD(2007)039 [Comments on the Draft Law on the Constitutional Court of the Republic of Serbia endorsed by the Venice Commission at its 72nd Plenary Session \(Venice, 19-20 October 2007\)](#) (en anglais seulement)

CDL-AD(2007)036 [Avis sur le projet de modifications de la loi sur la Cour constitutionnelle, du Code de procédure civile et du Code de procédure pénale de l'Azerbaïdjan adopté par la Commission de Venise lors de sa 72^e séance plénière \(Venise, 19-20 octobre 2007\)](#)

Avis *amicus curiae* :

CDL-AD(2007)038 [Comments on the conformity of certain provisions of the Statute of the International Criminal Court with the Constitution of Moldova endorsed by the Commission at its 72nd plenary session \(Venice, 19-20 October 2007\)](#) (en anglais seulement)

CDL-AD(2007)029 [Avis *amicus curiae* sur la loi relative à la législation, à l'urbanisme et à l'intégration des constructions sauvages de la République d'Albanie](#)

Ce n'est que récemment que la Cour constitutionnelle du Kirghizstan a demandé un avis sur les lois régissant ses travaux. Cet avis devrait être adopté en octobre 2008.

7. Activités de coopération

7.a Coopération avec la Conférence des Cours constitutionnelles européennes

Le Secrétariat informe les participants que la Commission a participé à la 14^e Conférence des Cours constitutionnelles européennes. A la demande de la présidence lituanienne, la Commission a élaboré un document de travail (CDL-JU(2008)014) sur la Cour suprême de

Monaco qui avait demandé à devenir membre de la conférence, ce qu'elle a obtenu. A la demande également de la présidence de la conférence, la Commission a élaboré un document de travail sur le thème de la 14^e conférence – omissions juridiques (voir également le point 9.b ci-dessous).

Fait très important du point de vue de la Commission de Venise, la conférence a adopté une résolution dans laquelle elle se félicite de la coopération avec la Commission de Venise qu'elle souhaite renforcer (http://www.lrkt.lt/conference/2008/SKMBT_C25008063013561.pdf).

7.b Coopération avec l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)

La Secrétaire générale de l'ACCPUF, M^{me} Meininger, informe les participants de l'évolution des relations entre l'ACCPUF et la Commission de Venise. Ces dernières ont organisé conjointement un séminaire destiné aux correspondants nationaux de l'ACCPUF à Strasbourg (28-29 novembre 2007). Ce séminaire avait pour objectif de former les agents de liaison (correspondants) de l'ACCPUF à la préparation des contributions à la base de données CODICES. Dans le cadre de trois ateliers, les correspondants ont élaboré des résumés qui ont par la suite été intégrés dans CODICES. Ils ont en outre eu une discussion fructueuse sur le thème de « la communication et la transparence des Cours constitutionnelles ». Du 8 au 13 juillet 2008, l'ACCPUF a organisé, à Libreville (Gabon), une conférence des chefs d'institutions membres sur le thème de la « proportionnalité ».

M. Dürr souligne l'excellente coopération menée avec l'ACCPUF, comme en témoigne le séminaire conjoint organisé à l'attention des correspondants de cette dernière à Strasbourg. La coopération avec l'ACCPUF et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a aussi été le thème de l'intervention que la Commission de Venise a faite à la récente réunion des représentants des réseaux institutionnels de l'OIF qui a eu lieu à Bucarest (Roumanie) du 19 au 21 juin 2008.

7.c Coopération avec la Commission des juges d'Afrique australe

Le Secrétariat informe les participants que la Commission a organisé, avec la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud et la Commission des juges d'Afrique australe (SAJC), un séminaire destiné aux greffiers des juridictions membres de la SAJC qui a permis à ces derniers d'échanger, entre eux ou avec des greffiers de diverses juridictions sud-africaines, des informations sur des questions comme la gestion des affaires et du rôle, le budget, les questions de TI et d'autres questions analogues (Johannesburg, 6-7 décembre 2007).

Le programme de coopération de la Commission de Venise avec la SAJC est financé par le Gouvernement irlandais ; cela étant, le Secrétariat est à la recherche d'un financement supplémentaire de l'Irlande ou d'autres donateurs pour pouvoir poursuivre le programme à l'issue du programme actuel.

7.d Coopération avec la Conférence des Cours constitutionnelles des nouvelles démocraties (CCCOCYD)

M. Dürr indique qu'en coopération avec la Cour constitutionnelle d'Arménie, qui préside la Conférence des Cours constitutionnelles des nouvelles démocraties, la Commission a organisé la 12^e Conférence internationale de Erevan sur « L'expérience internationale de la coopération entre les Cours constitutionnelles et les défenseurs des droits de l'homme dans l'assurance et la protection des droits de l'homme » (5-6 octobre 2007). La Commission estime que la promotion des relations entre les Cours constitutionnelles et les médiateurs est l'une de ses priorités.

La 13^e Conférence internationale de Erevan qui se tiendra en 2008 aura pour thème « Les principes constitutionnels fondamentaux et la pratique publique » (3-4 octobre 2008).

7.e Coopération avec le réseau des Cours constitutionnelles d'Asie

Le Secrétariat informe les participants de l'intention du réseau des Cours constitutionnelles d'Asie (Cambodge, Indonésie, République de Corée, Mongolie, Philippines) de se constituer officiellement en association. Outre la Cour constitutionnelle de Corée et le Conseil constitutionnel du Cambodge (via l'ACCPUF), la Cour constitutionnelle d'Indonésie et la Cour suprême des Philippines ont déjà commencé à contribuer à la base de données CODICES. Les difficultés linguistiques que rencontre la Cour constitutionnelle de Mongolie doivent être surmontées. La participation de la Commission de Venise à la célébration du 20^e anniversaire de la Cour constitutionnelle de Corée (Séoul, 1-4 septembre 2008) permettra certainement de débattre de la poursuite de cette initiative.

7.f Coopération avec la Conférence ibéro-américaine de justice constitutionnelle (CIJC)

Le Secrétariat informe les participants qu'un accord de coopération avec la conférence Ibero-American a été signé en marge de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes organisée à Vilnius. Comme pour les accords analogues conclus avec d'autres organes régionaux, cet accord prévoit d'insérer la jurisprudence des cours membres de la CIJC dans la base de données CODICES. Ces contributions devraient être faites en anglais ou en français, mais les versions espagnole et portugaise du Thésaurus systématique devraient être ajoutées. Il appartient désormais aux cours de la CIJC de nommer des agents de liaison et au Secrétariat général de la Conférence et au Tribunal constitutionnel du Portugal de communiquer les versions espagnole et portugaise du Thésaurus systématique de manière qu'elles puissent figurer dans CODICES.

7.g Coopération avec l'Union des Cours et conseils constitutionnels arabes

Le Secrétariat informe les participants que la coopération avec l'Union des Cours et conseils constitutionnels arabes a pris un bon départ. L'accord signé avec l'Union le 24 juin prévoit des contributions des Cours et des conseils membres de l'Union à la base de données CODICES. De plus, des séminaires communs sont prévus. Ce programme est financé grâce à une contribution volontaire du Gouvernement norvégien.

La publication de la Commission intitulée « Modèles de juridiction constitutionnelle » a été traduite en arabe ([http://venice.coe.int/docs/1993/CDL-STD\(1993\)002-ar.asp](http://venice.coe.int/docs/1993/CDL-STD(1993)002-ar.asp)). Sont prévus prochainement un séminaire sur la mise en place d'une Cour constitutionnelle, organisé avec le ministère de la Justice de l'Autorité nationale palestinienne (Ramallah, 25-26 octobre 2008), un colloque avec le conseil constitutionnel d'Algérie sur « L'interprétation constitutionnelle » (Alger, 30-31 octobre) et une participation à la 5^e session plénière du Symposium scientifique de l'UACCC sur les principes constitutionnels garantissant un procès équitable (Sanaa, Yémen, 10-12 novembre 2008).

Le 11 mai 2008, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a accepté la demande de la Tunisie de devenir membre à part entière de la Commission de Venise et a accordé un statut de coopération spécial à l'Autorité nationale palestinienne.

7.h Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle

M. Dürr informe les participants que tous les membres des organes régionaux coopérant avec la Commission de Venise sont invités à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle qui aura lieu à Cape Town les 23 et 24 janvier 2009. La Conférence aura pour thème « L'influence de la justice constitutionnelle sur la société et le développement d'une jurisprudence mondiale des droits de l'homme ». Les coordonnées de certains présidents de Cours auxquels une invitation a été adressée ont toutefois posé des difficultés au Secrétariat. Les agents de liaison sont invités à vérifier si leurs présidents respectifs ont reçu l'invitation. La conférence se déroulera comme suit : à l'issue d'une séance plénière liminaire, les groupes régionaux participeront à des ateliers et présenteront leurs conclusions en séance plénière (www.venice.coe.int/WCCJ).

8. Séminaires avec les Cours constitutionnelles (CoCoSem)

Le Secrétariat donne aux participants des informations sur les séminaires organisés depuis la dernière réunion et sur le programme des futurs séminaires CoCoSem:

2007	
5-6.7.2007	Conférence en coopération avec la Cour constitutionnelle de Géorgie sur « La compétence de la Cour constitutionnelle et de la Cour européenne des droits de l'homme dans les zones de conflit », Batoumi
6-7.9.2007	Conférence en coopération avec la Cour suprême d'Estonie « Questions politiques et contrôle constitutionnel : où sont les limites entre la politique et le contrôle de constitutionnalité standard ? », Tallinn
4-6.10.2007	12 ^e Conférence internationale de Erevan en coopération avec la Cour constitutionnelle d'Arménie sur « L'expérience internationale de la coopération entre les Cours constitutionnelles et les défenseurs des droits de l'homme dans l'assurance et la protection des droits de l'homme »
12-13.10.2007	Conférence sur « Le contrôle constitutionnel, le principe constitutionnel de l'Etat social et son application par les cours constitutionnelles » en coopération avec l'Institut de droit et de science politique et sous les auspices de la Cour constitutionnelle de Russie, Moscou
19-20.10.2007	Mini-conférence sur « Les limites du contrôle constitutionnel » avec les cours membres de l'Union des cours et des conseils constitutionnels arabes dans le cadre de la 72 ^e session plénière de la Commission de Venise, Venise
6-7.11.2007	Conférence en coopération avec la Cour constitutionnelle de Géorgie sur « L'interaction des cours nationales avec la Cour européenne des droits de l'homme », Batoumi
16-17.11.2007	Forum de Lisbonne de 2007 en coopération avec le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe sur « Les institutions nationales des droits de l'homme – Pierre angulaire de la protection et de la promotion des droits de l'homme » (en particulier dans l'optique des relations entre les ombudsmen et les cours constitutionnelles)
28-30.11.2007	Séminaire des correspondants de l'ACCPUF sur la préparation des contributions destinées à CODICES et les relations avec les médias, Strasbourg
6-8.12.2007	Séminaire à l'attention des greffiers de la SAJC, Johannesburg
2008	
3-4.2008	Conférence en coopération avec la Cour constitutionnelle de la

	République slovaque sur « La justice constitutionnelle dans les pays Vishegrad 4 » à l'occasion du 15 ^e anniversaire de la cour, Košice
23-24.4.2008	Conférence en coopération avec la Cour constitutionnelle du Bélarus sur « L'utilisation des instruments internationaux pour la protection des droits des individus, des libertés et des intérêts légitimes par la législation nationale et le droit à la défense au Bélarus : défis et perspectives », Minsk
16-17.5.2008	Conférence en coopération avec la Cour constitutionnelle d'Ukraine sur « La Cour constitutionnelle dans le système des corps étatiques : problèmes cruciaux et manières de les résoudre », Kiev
27-28.5.2008	Conférence en coopération avec la Cour constitutionnelle du Kirghizstan sur « L'Etat de droit et l'indépendance judiciaire en tant que garantie de la viabilité des institutions démocratiques », Bishkek
2-7.6.2008	Participation au 14 ^e Congrès de la Conférence des cours constitutionnelles européennes sur « Le problème de l'omission législative dans la jurisprudence constitutionnelle » (document de travail sur l'omission législative et sur la Cour sùpreme de Monaco) ; réunion préparatoire des organes régionaux à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, Vilnius
19-20.6.2008	Conférence en coopération avec la Cour constitutionnelle de Géorgie et la GTZ sur « La justice constitutionnelle et l'Etat de droit dans le Sud du Caucase », Batoumi
20-21.6.2008	Conférence sur « Les valeurs constitutionnelles » en coopération avec l'Institut de droit et de science politique et sous les auspices de la Cour constitutionnelle de Russie, Moscou
26-27.6.2008	Mini-conférence sur « Les droits sociaux » dans le cadre de la 7 ^e réunion du Conseil mixte de justice constitutionnelle, Tirana
Conférences et séminaires futurs	
14-15.7.2008	Conférence en coopération avec la Cour constitutionnelle d'Azerbaïdjan à l'occasion du 10 ^e anniversaire de la Cour
1-4.9.2008	Réunion préparatoire des organes régionaux pour la Conférence mondiale en marge de la célébration du 20 ^e anniversaire de la Cour constitutionnelle de la République de Corée, Seoul
3-4.10.2008	12 ^e Conférence internationale de Erevan, en coopération avec la Cour constitutionnelle d'Arménie, sur « Les principes constitutionnels fondamentaux et la pratique publique »
30-31.10.2008	Colloque en coopération avec le Conseil constitutionnel d'Algérie sur « L'interprétation constitutionnelle » et réunion préparatoire des organes régionaux pour la conférence mondiale, Alger
10-11.11.2008	Forum de Lisbonne de 2008 en coopération avec le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe sur « Le principe de l'universalité des droits de l'homme et son application aux niveaux international et régional »
28.11.2008	Conférence en coopération avec le Conseil constitutionnel et le médiateur du Kazakhstan sur « Les 60 ans de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies », Astana
23-24.1.2009	Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle sur « L'influence de la justice constitutionnelle sur la société et le développement d'une jurisprudence mondiale des droits de l'homme », Cape Town – Toutes les Cours participantes sont invitées à cette conférence

Note : Depuis la réunion, les manifestations ci-après ont été programmées, du moins provisoirement :

Début 2009	Conférence en coopération avec la Cour constitutionnelle de Serbie sur la requête individuelle
18-19.6.2009	8 ^e réunion du Conseil mixte de justice constitutionnelle, Tallin
1-2.10.2009	4 ^e Conférence des secrétaires généraux des cours constitutionnelles et des juridictions aux compétences équivalentes, Ankara
23.11.2009	Conférence en coopération avec la Cour constitutionnelle de Hongrie à l'occasion du 20 ^e anniversaire de la Cour.

9. Publication du *Bulletin de jurisprudence constitutionnelle*

Étant donné que dans le passé, un certain nombre de juridictions ont préconisé la mise en place d'un système d'échange rapide entre les Cours sur la jurisprudence récente. Le Secrétariat a rappelé que les contributions au Bulletin figurent dès leur réception sur le site restreint provisoire du Bulletin : <http://www.venice.coe.int/JU/Bulletin>. Ce site permet à tous les agents de liaison de suivre le processus de préparation pour la publication et de traduction de leur contribution et de consulter les contributions des autres Cours. Ce site est donc un moyen d'échange rapide entre les Cours. Avec le groupe de discussion du Forum de Venise (voir le point 5 ci-dessus), les Cours ont la possibilité d'informer rapidement leurs homologues d'affaires importantes et de consulter les décisions récemment prises par d'autres Cours. Les agents de liaison sont vivement encouragés à faire connaître ces instruments dans leurs Cours respectives.

9.a Numéros réguliers du *Bulletin*

Le Bulletin 2007/2 est présenté aux participants. *Le Bulletin* 2007/3 doit être publié à l'automne et *le Bulletin* 2008/1 doit, si possible, l'être vers la fin de l'année.

M. Dürr soulève la question de la publication de la décision de la Cour constitutionnelle du **Bélarus** dans le Bulletin. A la suite de l'évolution constitutionnelle observée à la fin de 1996, la Commission a suspendu la publication des décisions du Bélarus. En 2002, au vu d'une demande d'adhésion pleine et entière à la Conférence des Cours constitutionnelles européennes que la conférence a demandé à la Commission de Venise de coopérer de nouveau avec la Cour et de lui rendre compte. La Commission a organisé des séminaires avec la Cour à Minsk en 2003 et en 2004, et plus récemment en avril 2008. Elle a rendu compte de cette coopération au Cercle des présidents de la conférence à la 12^e Conférence tenue à Nicosie et l'a notamment informée de la mise en place d'une sorte de requête individuelle par la Cour elle-même. Lors de la conférence de Nicosie, la Cour constitutionnelle du Bélarus n'est pas devenue membre à part entière mais a conservé son statut de membre associé.

Depuis 2002, les décisions de la Cour constitutionnelle du Bélarus sont publiées non pas dans le Bulletin mais dans une annexe. En marge de la Conférence européenne de Vilnius, la Cour du Bélarus a fait part de son souhait de réintégrer cette annexe dans le Bulletin régulier. M. Dürr avait examiné cette question avec certains agents de liaison présents à Vilnius.

Pour M. Tschümperlin, il importe de normaliser les contacts avec la Cour constitutionnelle du Bélarus et de reprendre la coopération en matière technique ainsi que la publication des décisions des Cours. M. Jentgen partage l'avis de M. Tschümperlin.

9.b Bulletins spéciaux

Le Secrétariat présente le bulletin spécial sur les « Textes de base 7 » qui contient les constitutions (extraits) et les lois sur les Cours de l'Argentine, de l'Afrique du Sud, du Kazakhstan, du Kirghizstan et de la République de Corée.

Les documents de travail sur « Les problèmes de l'omission législative dans la jurisprudence constitutionnelle » (CDL-JU(2008)009) ont été accueillis favorablement par la Conférence des Cours constitutionnelles européennes. Le Secrétariat fixe le délai pour apporter des modifications à la fin du mois d'octobre 2008.

Les participants fixent à la fin octobre 2008 le délai pour apporter des modifications aux documents de travail sur « Les problèmes de l'omission législative dans la jurisprudence constitutionnelle » avant la publication sous forme de bulletin spécial.

Le Secrétariat informe les participants de la préparation du Bulletin spécial « Grands arrêts 2 » qui comprend les contributions de la Belgique, des Etats-Unis, de la France, de la Hongrie, du Luxembourg, de la Roumanie. Ce bulletin sera publié en automne 2008.

Les participants notent que le thème du 15^e Congrès doit être choisi par le Cercle des présidents de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes lors de la réunion qu'il tiendra en octobre 2009. Le Conseil mixte pourrait discuter de la préparation d'un document de travail pour la conférence à sa prochaine réunion en juin 2009.

10. Base de données CODICES

10.a Présentation d'une nouvelle version de CODICES

M. Dürr présente la version de CODICES du 5.2 2007/2. Outre les nouvelles données disponibles, la structure de la base de données n'a que peu changé. Le point le plus visible est le suivant : désormais le dernier élément (et probablement le plus parlant) des mots clés du Thésaurus systématique est présenté en gras à la place du premier élément qui indiquait uniquement la principale entrée du chapitre.

M. Dürr présente une variante expérimentale de la base qui tient compte de la suggestion faite par M. Rykboer à la réunion de l'année dernière selon laquelle à la suite d'une demande, les entrées disponibles devraient automatiquement se limiter aux résultats de la recherche. M. Ryckeboer et M^{me} Alberini se félicitent de ce changement. M. Dürr promet d'intégrer cette caractéristique dans les futures versions ordinaires de CODICES.

M. Dürr signale aussi que la société FAST, qui commercialise le logiciel Folio Views et NXT a été rachetée par Microsoft et il n'est pas certain que ces produits soient maintenus. MM. Elkuch et Singer suggèrent de trouver d'autres solutions tant que le logiciel est encore opérationnel. Le principal élément était la mise à disposition continue de la base de données.

M^{me} Purcell s'interroge sur l'utilité de la version CD-Rom. M Dürr précise qu'un certain nombre de Cours, en particulier celles d'autres continents, ont toujours du mal à avoir accès à Internet et qu'un CD-Rom leur est utile. De plus, l'accord avec l'ACCPUF devra être renégocié, car il prévoyait une version sous forme de CD-Rom.

10.b Mise à jour et indexation des constitutions et des lois dans CODICES

Le Secrétariat informe les participants que la plupart des constitutions et des lois ont été indexées article par article (voir l'état de la mise à jour dans le document CDL-JU(2008)006). Tel n'est pas encore le cas pour les Cours des pays qui sont devenus membres de la Commission de Venise plus récemment. De plus, l'indexation des articles modifiés des constitutions et des lois est l'une des tâches majeures à venir.

10.c Masque de saisie

M. Dürr informe les participants qu'il faudra bientôt abandonner le masque de saisie en raison de son coût de maintenance élevé. Toutefois, le masque Internet sur www.venice.coe.int/ju/codices demeurera disponible pour les agents de liaison. Son utilisation facilite le travail du Secrétariat, car il garantit que la forme des contributions envoyée est la bonne.

11. Centre de documentation sur la justice constitutionnelle / bibliothèque

A la suite du déménagement des bureaux du Secrétariat de la Commission de Venise dans le nouveau bâtiment Agora de Strasbourg, le Centre de documentation dispose enfin d'une superficie et de moyens appropriés pour présenter les documents de façon pratique. Le Secrétariat remercie les Cours participantes d'envoyer leurs publications au centre de documentation. La liste des documents est disponible à l'adresse suivante : www.venice.coe.int/site/dynamics/N_cocentre_ef.asp.

12. Version 20 du Thésaurus systématique

Le Secrétariat présente les propositions du Groupe de travail sur le Thésaurus systématique concernant la version 20 de ce dernier (CDL-JU(2008)008), qui ne comporte que des modifications mineures. Un certain nombre de propositions du Secrétariat tendant à faire des suppressions au chapitre 1 a été retiré afin de s'assurer que ces mots clés ne soient pas nécessaires pour indexer la législation sur les Cours.

Les participants approuvent les propositions du Groupe de travail sur le Thésaurus systématique concernant la version 20 de ce dernier (CDL-JU(2008)008). Cette version 20 figure dans le document CDL-JU(2008)031 et sera applicable à compter du Bulletin 2008/3.

13. Questions diverses

Néant.

14. Date et lieu de la prochaine réunion

Le Secrétariat rappelle que le Conseil mixte se réunit d'ordinaire dans le cadre d'un cycle triennal pendant deux ans à l'invitation d'une Cour participante et tous les trois ans à Venise immédiatement avant ou après une session plénière de la Commission.

Note : Après la réunion, la Cour suprême d'Estonie a invité le Conseil mixte à se réunir à Tallinn les 18 et 19 juin 2009. La Cour constitutionnelle de Turquie invitera les secrétaires généraux à leur 4^e Conférence les 1 et 2 octobre 2009.

LISTE DES PARTICIPANTS**ALBANIA / ALBANIE**

M. Luan PIRDENI, Responsable du Dépt. des relations internationales, Cour constitutionnelle, TIRANA

Mr Denar BIBA, Legal Adviser, Constitutional Court, TIRANA

ALGERIA / ALGÉRIE

Mme Farida LAROUSI, Conseiller, Cour constitutionnelle, ALGER

M. Salem BADREDINE, Membre du Conseil constitutionnel, ALGER

ARMENIA / ARMÉNIE

Mr G. VAHANYAN, Adviser, Constitutional Court, YEREVAN

BELGIUM / BELGIQUE

M. Rik RYCKEBOER, Référendaire à la Cour constitutionnelle, BRUXELLES

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Ms Ermina DUMANJIĆ, Constitutional Court, SARAJEVO

Mr Nedim ADEMOVIĆ, Constitutional Court, SARAJEVO

BULGARIA / BULGARIE

M. Vassil GOTZEV, Juge, Cour constitutionnelle de la République de Bulgarie, SOFIA

CROATIA / CROATIE

Ms Mirjana STRESEC, Adviser, Constitutional Court, ZAGREB

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Petra NOVACKOVA, Constitutional Court, BRNO

ESTONIA / ESTONIE

Ms Kristi AULE, Adviser, Supreme Court, TARTU

Ms Gea SUUMANN, Analyst, Supreme Court, TARTU

FRANCE

Mme Marie-Christine MEININGER, Secrétaire générale, Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF), Chef du Service des Relations extérieures, Conseil constitutionnel, PARIS

HUNGARY / HONGRIE

Ms Kristina KOVACS, Counsellor, Constitutional Court, BUDAPEST

IRELAND / IRLANDE

Ms Sophia PURCELL, Senior Judicial Research Assistant, Supreme Court, DUBLIN

Mr Tom DALY, Executive Legal Officer, Supreme Court, DUBLIN

KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN

Mr Bakyt NURMUKHANOV, Adviser to the Chairman, Constitutional Council, ASTANA

KYRGYZSTAN / KIRGHIZSTAN

Mr Kachike E. ESENKANOV, Judge, Constitutional Court, BISHKEK

LATVIA / LETTONIE

Ms Laila JURCENA, Adviser to the President, Constitutional Court, RIGA

LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN

Mr Ivo ELKUCH, Legal Adviser, State Court, VADUZ

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG

M. Jean JENTGEN, Vice-Président de la Cour Supérieure de Justice et Conseiller, Cour constitutionnelle, Luxembourg - **Co-président du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle / Co-President of the Joint Council on Constitutional Justice**

Mme Lily WAMPACH, Secrétaire Général, Cour constitutionnelle, LUXEMBOURG

MONTENEGRO / MONTÉNÉGR

Ms Desanka LOPICIC, Judge, Constitutional Court, PODORICA

Ms Jadranka NOVAKOVIC, Court Advisor, Constitutional Court, PODORICA

Ms Milica AKOVIC, Constitutional Court, PODORICA

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Miriam CHEBTI, Legal Assistant, Supreme Court of the Netherlands, THE HAGUE

POLAND / POLOGNE

Mr Marcin ZIELINSKI, Senior Adviser, Constitutional Tribunal, Warsaw

PORTUGAL

Mme Manuela BAPTISTA LOPES, Tribunal constitutionnel, LISBOA

ROMANIA / ROUMANIE

Mme Gabriela DRAGOMIRESCU, Magistrat-assistant en chef, Cour constitutionnelle, BUCAREST

SERBIA / SERBIE

Ms Natasa PLAUSIC, Legal Adviser, Constitutional Court, BELGRADE

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Ms Gabriela FETKOVA, Legal Adviser, Constitutional Court, KOŠICE

SWITZERLAND / SUISSE

M. Paul TSCHÜMPEL, Secrétaire général, Tribunal fédéral, LAUSANNE

Mme Juliane ALBERINI-BOILLAT, Chef du Service de documentation, Tribunal fédéral, LAUSANNE

TURKEY / TURQUIE

Mr Bekir SÖZEN, Rapporteur Judge, Constitutional Court, ANKARA

UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI

Mr John SORABJI, Master of the Rolls' Private Office, Royal Courts of Justice, LONDON

**COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES /
COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES**

M. Ph. SINGER, Chef de Division, Cour de justice des Communautés européennes, Luxembourg

SECRETARIAT

VENICE COMMISSION / COMMISSION DE VENISE

Mr Schnutz Rudolf DÜRR

Ms Marian JORDAN

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Maria FITZGIBBON

Mme Marianne de SUSBIELLE